Hugo Harari-Kermadec
Maître de conférences à l'ENS Cachan et chercheur au laboratoire Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie(IDHE, Unité Mixte de Recherche 8533 du CNRS)
61 Avenue du Président Wilson
94230 Cachan
hugo.harari@ens-cachan.fr

Les Scriptes Associés
5 rue du Colonel Oudot
75012 PARIS
scriptesassocies@wanadoo.fr

Analyse des revenus des scriptes
Étude commandée par LSA

Ce dossier reprend les données recueillies par l'association professionnelle Les Scriptes Associés (LSA) sur les revenus de ses adhérent.e.s[1] sur la période 2008-2011. L'échantillon comporte 34 technicien.ne.s pour le cinéma et la télévision sous CDD d'usage pour lesquel.le.s sont relevées la somme des salaires et la somme des allocations chômage perçues sur l'année, à partir de l'avis d'imposition[2]. La grande majorité des répondant.e.s (30 sur 34) déclarent des données pour toute la période, les rares données manquantes concernant les premières années

I. Répartition des salaires

Les salaires perçus sont relativement homogènes : pratiquement chaque année, près de la moitié des répondant.e.s déclarent avoir perçu un salaire annuel imposable se situant entre 10 000 € et 20 000 €. Le SMIC net imposable annuel pour 35 heures hebdomadaires évoluant entre 12 900 € et 14 000 € sur cette période, on trouve que plus du quart (28%) des salaires déclarés sont inférieurs au SMIC. La

[1] L'association compte 72 membres en 2012, ce qui représente environ un tiers de la profession

[2] Cette méthode, recommandée par le questionnaire, peut expliquer que nous n'avons trouvé que peu d'incohérence dans les données (revenu total inférieur à la somme des salaires et des allocations par exemple). Du fait de l'intermittence, salaire et allocation ne font sens qu'au niveau annuel ; nous avons néanmoins calculés des équivalents mensuels pour faciliter l'appréhension des ordres de grandeur.

Figure 1 ci-dessous présente la répartition des salaires en 2008. En équivalent mensuel (salaire annuel divisé par 12), la moitié des salaires se situent entre 1 000 € et 2 000 € par mois. Un tiers des répondant.e.s touchent plus de 2 000 € par mois[3] et le cinquième restant moins de 1 000 €. En comparant la répartition des salaires sur les différentes années (Figure 2), on observe qu'elle est assez stable.

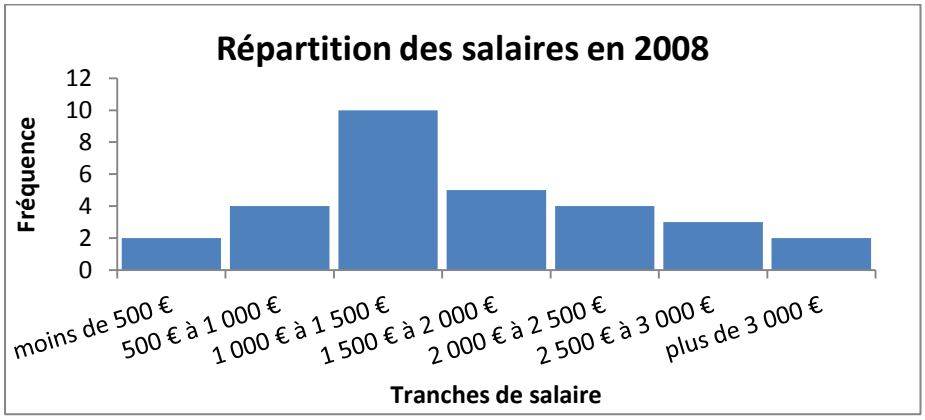

Figure 1 Répartition des salaires en 2008 rapportés à une base mensuelle. Le troisième rectangle indique que 10 personnes ont touché l'équivalent d'un salaire mensuel situé entre 1 000 € et 1 500 € en 2008.

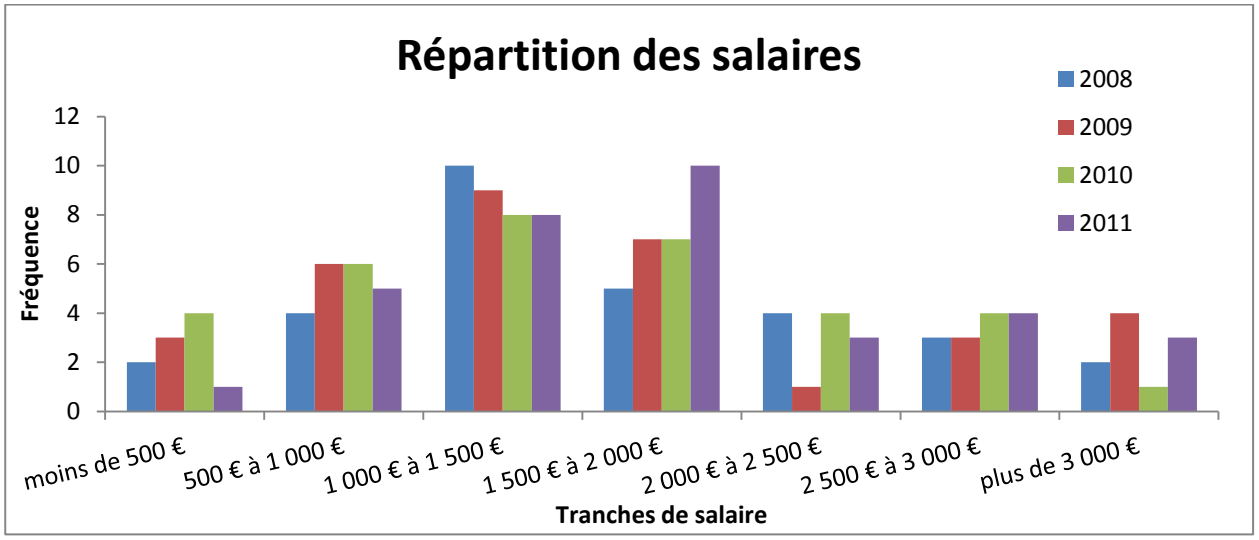

Figure 2 Répartition des salaires rapportés à une base mensuelle (2008-2011). Même lecture qu'au-dessus, chaque couleur correspondant à une année.

Le salaire mensuel moyen est de 1 665 €. Comme attendu, le salaire moyen est supérieur au salaire médian[4] qui s'élève à 1 500 €. Ceci signifie que, comme pour la plupart des secteurs, les salaires sont plus concentrés vers le bas et s'étalent davantage vers le haut. Par ailleurs, les salaires moyen et médian sont assez proches ce qui semblerait indiquer peu d'inégalité salariale dans l'échantillon, une particularité inattendue dans un secteur du cinéma qu'on imagine au contraire très hétérogène.

Plusieurs explications peuvent néanmoins nuancer ce commentaire. Pour les salarié.e.s à temps plein à l'année, les salaires sont limités en dessous par le SMIC ; cette limite mécanique ne s'applique pas pour un travail intermittent, une partie de l'année étant presque toujours chômée, ce qui conduit à un salaire total annuel très bas pour les personnes ayant obtenu peu de journées

[3] Le plus haut salaire en 2008 est équivalent à 3 920 € mensuels.
[4] Le salaire médian sépare l'échantillon des salaires en deux : une moitié des déclarations est inférieure, l'autre moitié supérieure. La moitié des répondant.e.s touchent donc moins de 1 500€ par mois.

de travail. Le salaire moyen est alors tiré vers le bas et donc vers le salaire médian. Par ailleurs, nous ne disposons pas d'indications sur les situations vis-à-vis du temps de travail (temps partiel difficile à définir ici, difficulté professionnelles, maternité).

II. Répartition des indemnités

Les années sans Assedic semblent pratiquement inexistantes : les répondant.e.s accèdent au statut d'intermittent au moins une partie de l'année, sans pour autant travailler suffisamment pour échapper au chômage indemnisé. Cependant, on n'observe qu'une indemnité supérieure à l'équivalent de 1 750 € mensuels. La répartition des allocations (Figure 3) est assez resserrée autour de l'indemnité moyenne d'environ 1 000 € par mois, (presque confondue avec la médiane).

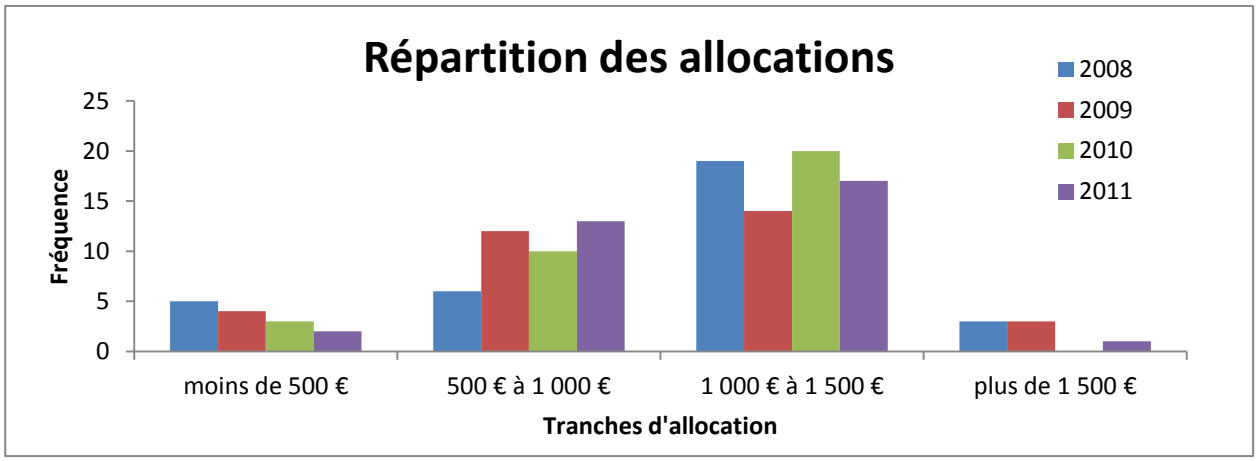

Figure 3 Répartition des allocations en équivalent mensuel (2008-2011).

Il apparait que dans cette profession les indemnités constituent un complément systématique du salaire et un élément homogénéisant du revenu[5].

Pour aller plus loin dans l'analyse du régime économique de l'échantillon, il est intéressant d'étudier la corrélation entre salaire et indemnité afin de mesurer si ces deux types de revenus se compensent (les hauts salaires touchent peu d'indemnité) ou au contraire s'ajoutent (les hauts salaires touchent beaucoup d'indemnité).

[5] La construction de l'enquête peut renforcer cette homogénéité : les enquêté.e.s sont membres de LSA, dont l'adhésion est conditionnée à une certaine intégration dans la profession (en particulier une ancienneté suffisante). La définition de scripte retenue ici écarte peut-être les situations les plus précaires. Cet élément joue en sens inverse du biais usuel sur les déclarations de revenus (tendance à sous déclarer).

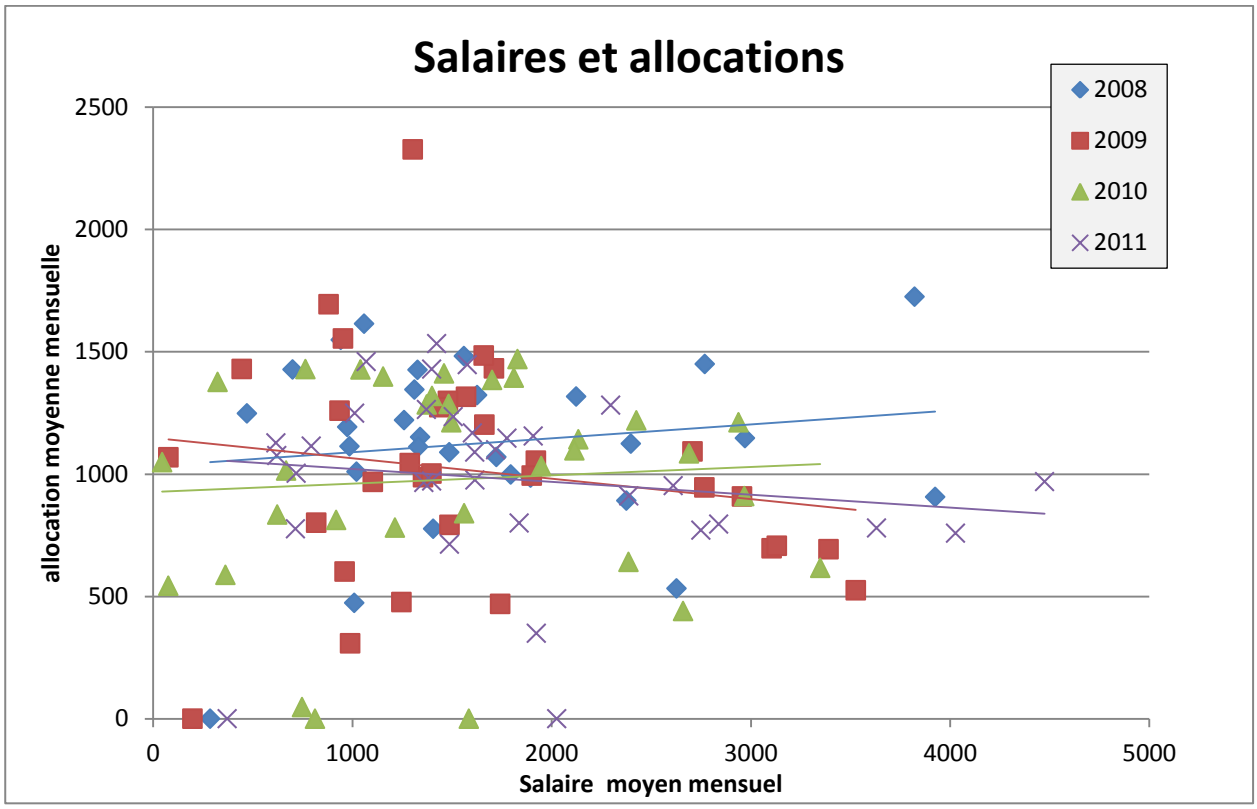

Figure 4 Salaires et allocations (2008-2011). Chaque point correspond aux déclarations d'un individu pour une année, la couleur correspondant à l'année. Le losange bleu en haut à droite correspond à un (rare) individu ayant touché à la fois un bon salaire et une forte indemnité, en 2008. Les droites indiquent la corrélation entre salaire et allocation : elles sont presque horizontales, ce qui correspond à une absence de lien (corrélation non significative).

Il apparait qu'en pratique pour les scriptes ces deux revenus sont très faiblement liés au niveau annuel : que le salaire soit faible ou élevé, l'allocation reste proche de 1 000 € par mois. Dans les cas – rares dans l'échantillon – de perte complète de droit, l'absence d'allocation s'ajoute au faible salaire. Une analyse des revenus mois par mois présenterait sans doute un résultat très différent puisqu'on observerait alors un relais entre salaire et allocation.

III. Revenu total

Les salaires des scriptes sont régulièrement inférieurs au SMIC. Qu'en est-il du revenu total, y inclus les indemnités ? On trouve chaque année un revenu annuel inférieur au SMIC annuel, sauf en 2010 où 5 répondants sur 34 ne sont pas parvenus à toucher plus que le SMIC en cumulant salaire et allocation. A l'opposé de la distribution, on n'observe que deux revenus annuels (correspondants à deux personnes différentes) supérieur à 60 000 €, soit 5 000 € sur une base mensuelle, et très peu de revenus supérieurs à 50 000 €[6] (seuls 7 revenus annuels sur 133, soit 5%, dépassent ce seuil).

Au niveau général, la répartition des revenus est assez régulièrement dispersée autour d'une moyenne proche de 32 000 €, sauf en 2010 (la moyenne chute à 28 700€).

[6] Equivalent à 4 167 € par mois.

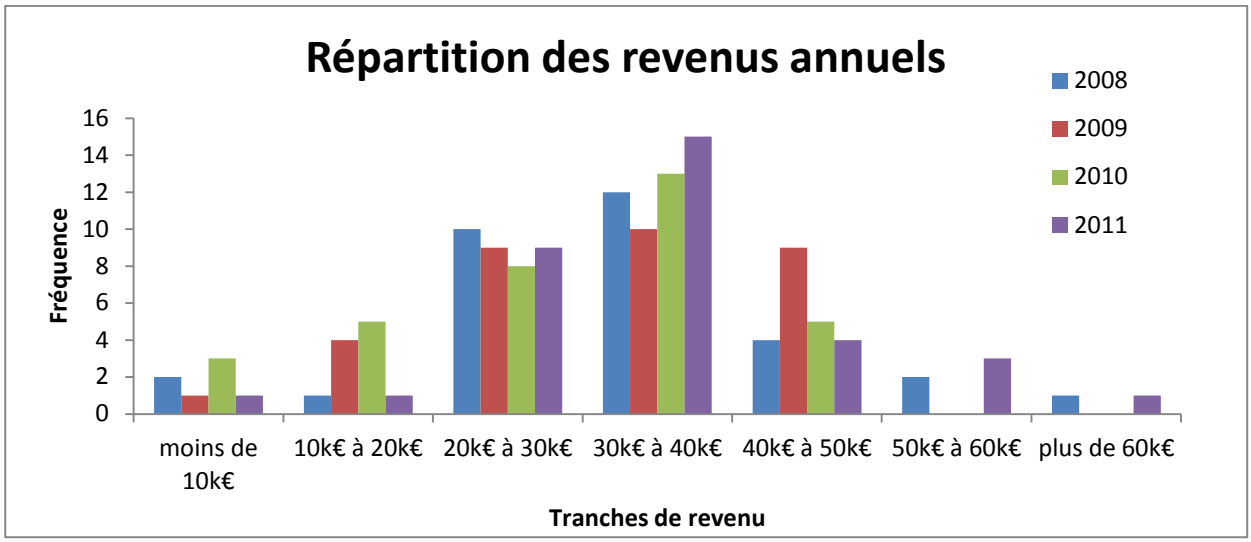

Figure 5 Répartition des revenus annuels (2008-2011), en milliers d'euros (k€).

La dispersion des revenus est, en terme relatif, fortement inférieure à celle des salaires : les indemnités jouent donc un rôle de régulation des revenus, en amortissant les différences. Le rapport entre quartiles permet de mesurer cet effet : si un quart des répondant.e.s touchent deux fois plus de salaire que le quart le moins bien payé, leur revenu total n'est finalement que de 57% supérieur.

Il apparait globalement que les allocations sont un élément déterminant du revenu des scriptes, tant en terme de la part des salarié.e.s concerné.e.s que d'effet réducteur des inégalités salariales.